

## Information réglementée<sup>1</sup>

### **Clôture anticipée de l'offre en souscription publique d'un emprunt obligataire à 5 ans**

### **Grand succès du placement obligataire**

La Hulpe, le 18 octobre 2012

Ayant très rapidement rencontré la demande du montant minimum attendu de 40 millions d'euros, l'offre ouverte en début de matinée a été élargie au montant maximum de 60 millions d'euros et a été clôturée anticipativement avec succès.

La période de souscription a donc été clôturée anticipativement ce 18 octobre 2012 à 17h30. La date de paiement et de livraison des obligations est fixée au 26 octobre 2012.

Les souscriptions enregistrées pour cette émission obligataire ayant largement dépassé le montant maximum de l'offre, les intermédiaires financiers informeront le plus tôt possible les investisseurs du nombre d'obligations qui leur sera définitivement alloué.

Les obligations seront admises à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels (Code ISIN BE0002188549).

Cet emprunt obligataire sera émis à 101,875% et remboursé à 100% de la valeur nominale des titres émis. Il portera intérêt à un taux de 5,375 % brut par an. Le rendement actuariel brut sur la base du prix d'émission s'élève à 4,943 %. Les obligations auront une valeur nominale de 1.000 euros. Elles viendront à échéance le 26 octobre 2017.

Dans le cadre de cette émission et de son placement, les banques BELFIUS et DEGROOF agissent comme intermédiaires financiers (joint lead managers et joint bookrunners) et NautaDutilh comme conseil juridique.

Le produit de cet emprunt assure la diversification des sources de financement du groupe. Il sera affecté au financement des constructions des projets en portefeuille en complément, voire en substitution, aux crédits bancaires plus parcimonieusement octroyés.

Sidney D. BENS, C.F.O. déclare : « La rapidité de ce placement témoigne d'une nouvelle marque de confiance des investisseurs belges et luxembourgeois, tant privés qu'institutionnels, à l'égard d'Atenor. Nous saluons l'engouement dont ont fait preuve ces investisseurs, confirmant ainsi la pertinence des choix d'Atenor quant à la structure de financement de ses activités. »

Cette communication doit être lue conjointement avec le Prospectus, daté du 12 octobre 2012 et approuvé le 12 octobre 2012 par la FSMA (l'Autorité des services et marchés financiers), disponible sur les sites internet de la Banque Degroof ([www.degroof.be](http://www.degroof.be)), de Belfius Banque ([www.belfius.be/Atenorgroup](http://www.belfius.be/Atenorgroup)) et de l'émetteur ([www.atenor.be](http://www.atenor.be)).

#### **Calendrier financier :**

Déclaration intermédiaire du troisième trimestre :	15 novembre 2012
Publication des résultats annuels 2012 :	5 mars 2013
Assemblée Générale 2012 :	26 avril 2013
Déclaration intermédiaire du premier trimestre 2013 :	16 mai 2013

ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Stéphane Sonnevile s.a., C.E.O. ou Sidney D. Bens, C.F.O.  
(☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : [info@atenor.be](mailto:info@atenor.be) - [www.atenor.be](http://www.atenor.be))

<sup>1</sup> Au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.